

Département de la Marne

Canton de Fismes Montagne de Reims

Arrondissement de Reims

Mairie de Germigny

51390 GERMIGNY

<http://mairie.germigny.a3w.fr/>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 juin 2022

Présents : M. PONSART Patrick, M. ARIZZI Bruno, M. WENTEL Hervé, Mme RASSELET Marie, M. MARTIN Frédéric, M. DELOY Laurent, Mme NUPS Nathalie, Mme NANET Hélène

Absents excusés : Mme RASSELET Séverine, Mme TABALA Stéphanie, M. CHAUNUT Jean-Yves

Procuration : Mme RASSELET Séverine donne procuration à DELOY Laurent
Mme TABALA Stéphanie donne procuration à ARIZZI Bruno

Secrétaire : M. DELOY Laurent

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Bruno ARIZZI.

La séance est ouverte à 19h10.

Ordre du jour :

- Etude du financement du projet embellissement du village
- Questions diverses

1- Modification de l'ordre du jour :

Le maire demande à l'ensemble du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la simplification comptable avec l'expérimentation du compte financier unique.

L'ensemble du conseil municipal a donné son accord pour l'ajout à l'ordre du jour.

1- délibération simplification comptable :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, d'approuver la simplification comptable avec l'expérimentation du compte financier unique.

2- Financement :

Le maire a rencontré le trésor public pour se renseigner pour un emprunt à hauteur de 150 000, 00 € dans le cadre de la réalisation de l'embellissement du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, de donner les pouvoirs pour que le maire puisse rencontrer un courtier.

3- Questions diverses

Panneau Pocket : Utilisation de panneau Pocket autres que par la mairie
Le conseil souhaite que Panneau Pocket ne soit strictement réservé pour les
besoin de la mairie

Site Mairie : Utilisation du site autres que la mairie
Le maire va se renseigner au niveau de l'AMF

Entretien des rues : La maire va faire une demande de devis pour la remise en état des joints des
caniveaux

Cimetière : Dégradation des enrobés, affaissement et gonflement.
Le maire doit contacter l'entreprise qui a réalisé les travaux des caveaux pour
reprendre les dégradations des enrobés.

Plus de questions, la séance est levée à 20h00.

Le maire

Bruno ARIZZI